

Formation

7

Formation statutaire et professionnelle
dans les ministères **7.1**

Formation dans la fonction publique territoriale **7.2**

Formation continue dans la fonction publique hospitalière **7.3**

Avertissement : Les décrets du 15 octobre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État), du 26 décembre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale) et du 21 août 2008 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière) ont conduit à modifier les nomenclatures de formation à partir de 2008.

Définitions et méthodes

A – La formation dans les ministères

Formation statutaire : elle regroupe la formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes, ainsi que les actions de formation suivies dans le cadre de la formation obligatoire prévue par le statut des agents.

Formation professionnelle. On distingue en formation professionnelle :

- les actions de formation continue ;
- les préparations aux examens, concours ou essais ;
- les congés de formation ;
- les formations accordées dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- les bilans de compétence (précédemment dénommés bilans professionnels) ;
- les formations suivies dans le cadre des périodes de professionnalisation.

Champ : l'enquête porte sur les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires. Les personnels militaires sont exclus, les magistrats sont inclus.

Jusqu'en 2007	À partir de 2008
Formation initiale Après un recrutement externe Après un recrutement interne Changement de corps (au choix ou examen) Non-titulaires en période d'essai	Formation statutaire Après un recrutement externe Après un recrutement interne Après un troisième concours Après changement de corps au choix ou sur examen professionnel Non titulaires en période d'essai après avoir été recrutés par contrat Pacte Formation obligatoire prévue par le statut
Formation continue Perfectionnement, adaptation à une fonction Préparation aux examens, concours, essais Congé de formation Bilan professionnel	Formation professionnelle Formation continue Préparation aux examens, concours, essais Congé de formation Bilan de compétence VAE Professionnalisation

Les formations obligatoires prévues par le statut étaient auparavant incluses dans la catégorie « Perfectionnement ».

Domaines de formation continue

On distingue 13 domaines relatifs aux actions de formation continue (contre six avant 2008) :

Accueil, sensibilisation à l'environnement professionnel ; management, gestion des ressources humaines ; santé et sécurité au travail, achats publics ; gestion et le suivi des politiques publiques ; techniques juridiques ; techniques administratives et bureautiques ; informatique ; formations linguistiques ; Europe ; développement durable ; formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère ; service aux usagers.

Effectifs en formation : nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

Nombre de jours de formation : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

Nombre de jours de formation par agent en fonction : cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de jours de formation aux effectifs en fonction.

Durée moyenne d'une formation : nombre de jours de formation rapporté au nombre de stagiaires.

Dépenses de formation : comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires.

Dépenses de formation par rapport à la masse salariale : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale. La masse salariale est calculée en multipliant les effectifs en fonction par un coût forfaitaire annuel.

Formation interministérielle : en formation statutaire, il s'agit des formations dispensées à des agents publics dans les écoles de la fonction publique, l'ÉNA et les IRA. Depuis 2009, l'ÉNA ne communique plus les chiffres sur la formation interministérielle. La formation interministérielle professionnelle est plus spécifiquement organisée par les ministères économique et financier et les Services du Premier ministre.

La formation au sein des ministères de l'enseignement :

Jusqu'en 2010, les remontées d'information étaient spécifiques au sein des ministères de l'enseignement et ne rentraient pas dans le champ de l'enquête annuelle Formation de la DGAFP. Les estimations effectuées par la DGAFP pour la formation des agents concernés n'étaient donc pas totalement comparables aux données fournies par les autres ministères.

En 2011, les ministères de l'enseignement n'étaient pas en mesure de transmettre les statistiques sur la formation statutaire du fait de l'intégration des IUFM au sein des universités.

En 2012, ils ont pu répondre à l'enquête annuelle Formation de la DGAFP. Ils ont transmis pour la première fois dans ce cadre, des statistiques sur la formation statutaire ainsi que sur la formation professionnelle des enseignants du premier et du second degré.

Les données communiquées sur la formation statutaire pour les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013 ont été retraitées pour obtenir des statistiques sur l'année civile 2012. Ces statistiques ne sont cependant pas comparables avec les années antérieures du fait du changement de méthode de collecte de l'information.

En revanche, il n'a pas été possible à ce stade d'estimer les statistiques de la formation professionnelle des

enseignants pour l'année civile 2012 à partir des résultats de l'enquête. La DGAFP continue donc de publier des indicateurs sur la formation professionnelle des agents des ministères de l'enseignement en se basant sur la même méthode d'estimation que les années antérieures. Ainsi, à partir d'informations transmises par la DGESCO (nombre de stagiaires, nombre de semaines stagiaires et les dépenses hors rémunération des stagiaires), la DGAFP procède à l'estimation du nombre de stagiaires et du nombre de jours stagiaires par sexe, par catégorie hiérarchique et par type de formation (formation continue, préparation aux examens et concours). L'estimation du traitement des stagiaires repose sur le nombre de jours stagiaires estimé.

B – La formation dans la fonction publique territoriale

Les données sur la formation des agents territoriaux sont issues de la Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales aux 31 décembre 2011, 2009, 2007 et 2005. La synthèse est établie par le CNFPT (Observatoire de la FPT) et la DGCL. En 2011, l'exploitation s'appuie sur un peu plus de 12 000 collectivités ayant répondu à la thématique Formation parmi 20 000 collectivités ayant envoyé leur rapport.

La refonte de la nomenclature des types de formation issue de la loi de 2007 ne permet pas de faire de comparaison dans le temps.

C – La formation dans la fonction publique hospitalière

Les données sur la formation continue des agents hospitaliers proviennent des rapports d'activité de l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH).

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Statistiques / Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

Hors ministères de l'enseignement (Éducation nationale et Enseignement supérieur et recherche), le nombre moyen de jours de formation (statutaire et professionnelle) s'établit à 6,9 jours en 2012 (7,3 jours en 2011). La part des dépenses correspondantes de formation dans la masse salariale a légèrement baissé en 2012 et s'établit à 6,7 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation professionnelle, sur ce champ, est de 3,5 en 2012 par agent. Les agents de catégorie A et B bénéficient respectivement de 4,2 et de 4,3 jours de formation professionnelle par an. Les agents de catégorie C disposent de 2,2 jours. La durée moyenne des actions de formation professionnelle, hors ministères de l'enseignement, est plus élevée pour les agents de catégorie A : elle atteint 2,5 jours en 2012 contre 1,9 et 1,8 respectivement pour les agents des catégories B et C. Dans les ministères de l'enseignement, le nombre moyen de jours de formation professionnelle par agent reste constant : 3,7 jours en 2012. La dépense de formation professionnelle estimée à 1 247 millions d'euros en 2012, représente 3,2 % de la masse salariale. Pour l'ensemble des ministères, les rapports entre les dépenses de formation professionnelle et la masse salariale s'établissent à 3,4 % et 3,5 % respectivement en 2011 et en 2012.

Figure 7.1-1 : Dépenses de formation statutaire et professionnelle des ministères ⁽¹⁾ en 2012 

	2012		Évolution des dépenses 2011/2012 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2002 ⁽²⁾ (en %)
	Dépenses (en millions d'euros)	Part de la masse salariale (en %)		
Ministères hors enseignement				
Formation statutaire	583,7	2,7	-10,0	-3,7
Formation professionnelle	841,8	3,9	-0,2	0,2
Formation totale	1 425,5	6,7	-4,5	-1,6
Ministères de l'enseignement ⁽³⁾				
Formation statutaire	182,7	0,5		
Formation professionnelle	1 247,2	3,2	-1,5	1,0
Formation totale	1 429,8	3,7		
Ensemble				
Formation statutaire	766,3	1,3		
Formation professionnelle	2 089,0	3,5	-1,0	0,7
Formation totale	2 855,3	4,8		

Source : enquête annuelle Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Hors ministère de la Santé en 2012.

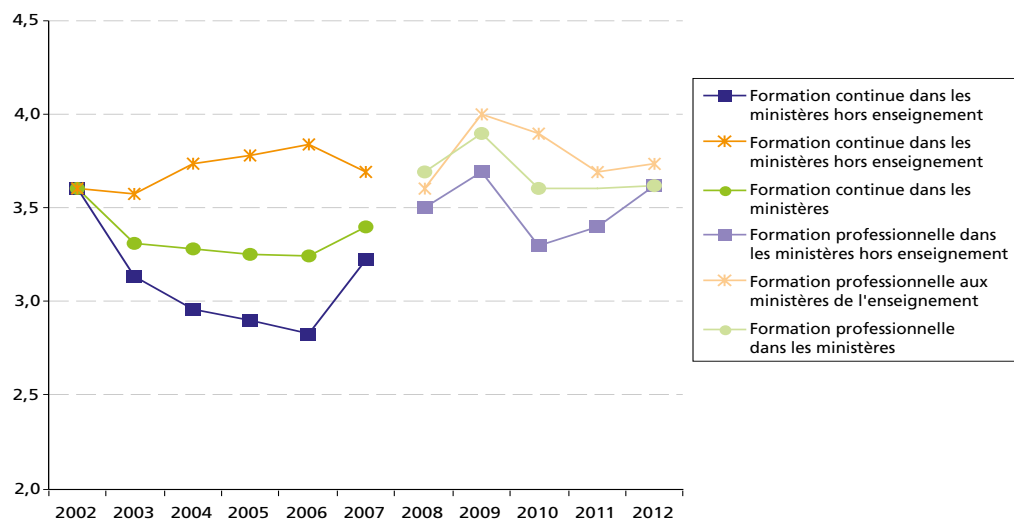
(2) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2002 et 2012 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(3) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Du fait des modifications intervenues lors de la collecte des informations en 2012, les données d'évolution sur la formation statutaire ne sont pas disponibles pour les ministères de l'enseignement.

Figure 7.1-2 : Nombre moyen de jours de formation continue/professionnelle⁽¹⁾ par agent des ministères⁽²⁾ de 2002 à 2012

[en nombre de jours par agent]



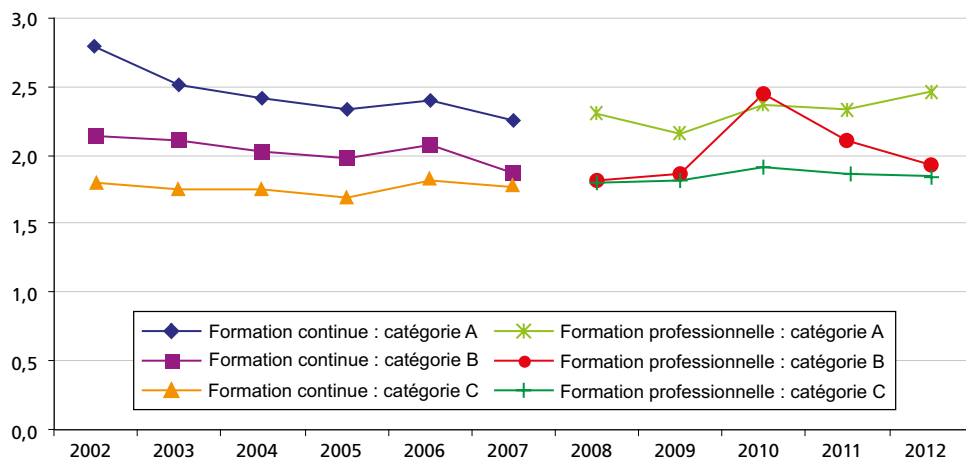
Source : enquête annuelle Formation, DGAFF, département des études et des statistiques.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2002 et 2012 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Hors ministère de la Santé en 2012.

Figure 7.1-3 : Durée moyenne de formation continue/professionnelle⁽¹⁾ par catégorie hiérarchique dans les ministères⁽²⁾ hors enseignement de 2002 à 2012

[en nombre de jours]



Source : enquête annuelle Formation, DGAFF, département des études et des statistiques.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2002 et 2012 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Hors ministère de la Santé en 2012.

Figure 7.1-4 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent des ministères⁽¹⁾ selon la catégorie hiérarchique

	2012	Évolution 2011/2012 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2002 ⁽²⁾ (en %)
Ministères hors enseignement⁽³⁾			
Formation statutaire			
Catégorie A	6,1	-13,0	-5,3
Catégorie B	4,1	-12,4	-5,7
Catégorie C et ouvriers d'État	1,2	-20,3	-11,5
Ensemble	3,4	-12,7	-5,3
Formation professionnelle			
Catégorie A	4,2	5,0	-1,2
Catégorie B	4,3	0,5	0,7
Catégorie C et ouvriers d'État	2,2	4,8	-3,2
Ensemble	3,5	3,5	-0,4
Formation statutaire et professionnelle			
Catégorie A	10,3	-6,5	-3,8
Catégorie B	8,4	-6,2	-3,0
Catégorie C et ouvriers d'État	3,5	-5,6	-7,1
Ensemble	6,9	-5,2	-3,2
Ministères de l'enseignement⁽³⁾			
Formation statutaire			
Catégorie A	1,1		
Catégorie B	0,0		
Catégorie C et ouvriers d'État	0,0		
Ensemble	1,0		
Formation professionnelle			
Catégorie A	3,7	0,0	-0,3
Catégorie B	4,5	12,5	0,2
Catégorie C et ouvriers d'État	4,1	17,1	6,0
Ensemble	3,7	0,0	0,3
Formation statutaire et professionnelle			
Catégorie A	4,8		
Catégorie B	4,5		
Catégorie C et ouvriers d'État	4,1		
Ensemble	4,7		

Source : enquête annuelle Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

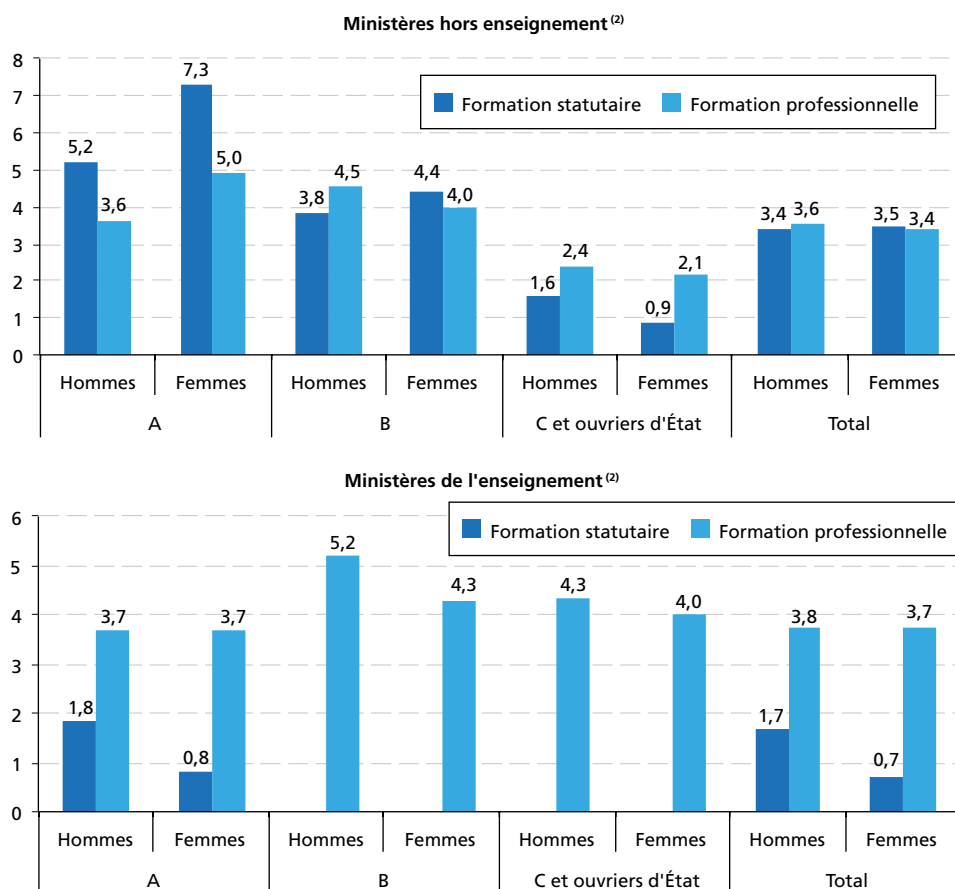
(1) Hors ministère de la Santé en 2012.

(2) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2002 et 2012 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(3) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-5 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle dans les ministères⁽¹⁾ par agent selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2012

[en nombre de jours par agent]



Source : enquête annuelle Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Hors ministère de la Santé.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-6 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent selon le ministère et le sexe en 2012 ☼

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Total général		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Affaires étrangères et européennes	0,5	0,7	0,6	5,2	7,5	6,3	5,7	8,2	6,9
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	1,4	1,4	1,4	2,1	2,4	2,3	3,5	3,7	3,7
Ministères économique et financier	6,5	3,9	4,9	4,3	3,9	4,1	10,8	7,7	9,0
Culture et Communication	0,3	0,5	0,4	2,6	3,8	3,3	2,9	4,3	3,7
Défense et anciens combattants	0,4	0,3	0,4	2,4	2,0	2,3	2,8	2,3	2,6
Écologie, développement durable, transports et logement	4,3	3,6	4,1	2,5	2,6	2,6	6,9	6,2	6,6
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	3,0	1,9	2,7	4,2	3,3	3,9	7,3	5,2	6,5
Justice et Libertés	2,9	8,1	5,7	3,6	3,6	3,6	6,4	11,7	9,3
Ministères sociaux ⁽¹⁾	1,1	1,1	1,1	1,7	2,0	1,9	2,8	3,1	3,0
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,1	0,0	0,0	0,6	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7
Ensemble hors enseignement ⁽²⁾	3,4	3,5	3,4	3,6	3,4	3,5	7,0	6,8	6,9
Enseignement ⁽²⁾	1,7	0,7	1,0	3,8	3,7	3,7	5,5	4,4	4,7
Total y compris enseignement ⁽²⁾	2,6	1,5	2,0	3,6	3,6	3,6	6,3	5,2	5,6

Source : enquête annuelle Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Hors ministère de la Santé.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

7.1 Formation statutaire et professionnelle dans les ministères

Figure 7.1-7 : La formation par ministère

	Effectifs physiques en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation		
	2012	Évolution 2011/2012 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2002 ⁽¹⁾ (en %)	2012	Évolution 2011/2012 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2002 ⁽¹⁾ (en %)	2012 (en millions d'euros)	Évolution 2011/2012 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2002 ⁽¹⁾ (en %)
Affaires étrangères et européennes	8 812	6,6	-1,1	61 984	7,8	-2,8	19	19,1	-1,0
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	51 993	24,2	0,9	121 564	-27,5	-8,5	38	-13,4	-8,7
Ministères économique et financier	408 543	-5,7	-1,0	1 438 144	-5,8	-2,5	402	-8,1	-0,4
Culture et Communication	31 634	0,1	0,3	91 169	11,1	-1,0	37	6,8	1,9
Défense et anciens combattants	48 468	4,1	-4,7	182 824	-9,2	-6,3	66	-6,4	-2,9
Écologie, développement durable, transports et logement	95 527	-0,5	-7,1	474 741	-4,3	-6,0	213	-4,6	-1,5
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	730 904	13,0	4,5	1 211 695	-18,9	-6,9	421	-8,2	-1,8
Justice et Libertés	140 423	13,5	6,1	709 961	29,6	-1,1	165	40,9	0,8
Ministères sociaux ⁽²⁾	17 055	-54,8	-8,1	69 231	-46,8	-11,1	19	-57,6	-11,4
Services du Premier ministre ⁽³⁾	3 900	-9,0	-1,2	153 522	-3,3	-3,8	33	0,0	-4,0
Formation interministérielle ⁽⁴⁾	19 702	6,0	-4,1	222 678	-0,3	-5,2	53	3,0	-2,5
Ensemble hors enseignement (*)⁽⁵⁾	1 544 831	4,5	0,9	4 566 958	-7,1	-4,6	1 425	-4,5	-1,6
Enseignement (*)	1 548 956			4 773 255			1 430		
Total y compris enseignement (*)⁽⁵⁾	3 093 787			9 340 213			2 855		

Source : enquête annuelle Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2002 et 2012 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Hors ministère de la Santé en 2012.

(3) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.

(4) Une partie de ces résultats est déjà incluse dans les bilans des ministères économique et financier et des services du Premier ministre, et n'est donc pas recomptée dans les totaux hors et y compris Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche.

(5) Sans double compte.

(*) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Formation statutaire et professionnelle dans les ministères 7.1

Figure 7.1-8 : Nombre de jours de formation et nombre de stagiaires ayant bénéficié du droit individuel à la formation (DIF) selon le ministère

	Effectifs physiques en formation		Nombre de jours de formation	
	2012	Évolution 2012/2011 (en %)	2012	Évolution 2012/2011 (en %)
Affaires étrangères et européennes	12	71,43	63	45,3
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	61	-22,78	171	4,9
Ministères économique et financier	2 599	9,16	6 765	12,3
Culture et Communication	788	-18,17	2 737	-11,4
Défense et anciens combattants	412	14,13	1 672	12,1
Écologie, développement durable, transports et logement	207	-5,05	1 032	5,3
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	-	-	-	-
Justice et Libertés	368	-38,77	991	13,5
Ministères sociaux ⁽²⁾	341	-47,94	969	-29,7
Services du Premier ministre	182	30,94	179	-82,3
Ensemble hors enseignement⁽¹⁾	4 970	-8,03	14 578	-3,1
Enseignement ⁽¹⁾	178	5,56	428	-9,1
Total y compris enseignement⁽¹⁾	5 148	-7,62	15 007	-3,3

Source : enquête annuelle Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

(2) Hors ministère de la Santé en 2012.

Figure 7.1-9 : Part des dépenses de formation statutaire et professionnelle dans la masse salariale selon les ministères en 2012

(en %)

	Formation statutaire		Formation professionnelle		Ensemble	
	Part (en %)	Évolution 2012/2011 (en points)	Part (en %)	Évolution 2012/2011 (en points)	Part (en %)	Évolution 2012/2011 (en points)
Affaires étrangères et européennes	0,4	0,0	6,1	1,1	6,5	1,1
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	0,9	-0,3	2,3	-0,1	3,2	-0,4
Ministères économique et financier	3,1	-0,2	4,5	-0,7	7,6	-0,9
Culture et Communication	0,4	0,0	4,2	0,3	4,6	0,3
Défense et anciens combattants	0,3	-0,1	2,9	-0,1	3,2	-0,2
Écologie, développement durable, transports et logement	6,1	-0,1	3,2	-0,3	9,3	-0,4
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	2,4	-1,1	4,7	0,3	7,1	-0,9
Justice et Libertés	3,5	0,7	3,5	1,1	7,0	1,7
Ministères sociaux ⁽¹⁾	0,7	-0,8	1,6	-2,5	2,4	-3,2
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,0	0,0	0,7	-0,1	0,7	-0,1
Ensemble hors enseignement⁽²⁾	2,7	-0,4	3,9	-0,1	6,7	-0,4
Enseignement ⁽²⁾	0,5		3,2	0,1	3,7	
Total y compris enseignement⁽²⁾	1,3		3,5	0,1	4,8	

Source : enquête annuelle Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Hors données du ministère de la Santé.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

7.2 Formation dans la fonction publique territoriale

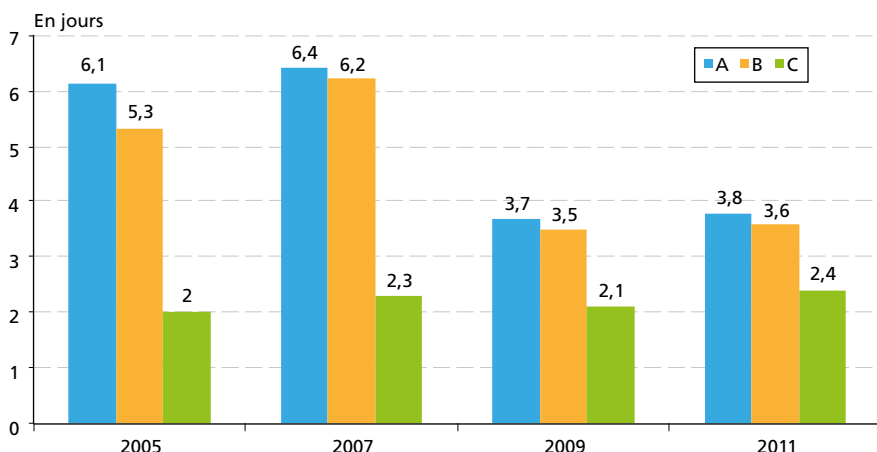
En 2011, dans la fonction publique territoriale, le nombre moyen de jours de formation par agent s'établit à 2,6 jours, après 2,5 jours en 2009 et 3 jours en 2007. Suite à la loi du 19 février 2007 relative à la FPT qui a notamment allégé la formation initiale pour les agents de catégories A et B, le volume de journées de formation suivies avait fortement baissé.

Le nombre moyen de journées de formation par agent a augmenté quelque soit la catégorie hiérarchique et notamment pour les agents de catégorie C. Pour ces derniers, le nombre moyen de journées de formation par

agent s'établit à 2,4 jours en 2011 après 2,1 jours en 2009. Ceci peut s'expliquer par la loi du 19 février 2007 qui a créé des formations d'intégration pour les agents de catégorie C, lesquels qui ne bénéficiaient, auparavant, d'aucun dispositif. Les agents de catégories A et B bénéficient respectivement de 3,8 jours et 3,6 jours en moyenne par agent en 2011 (respectivement 3,7 et 3,5 jours en 2009).

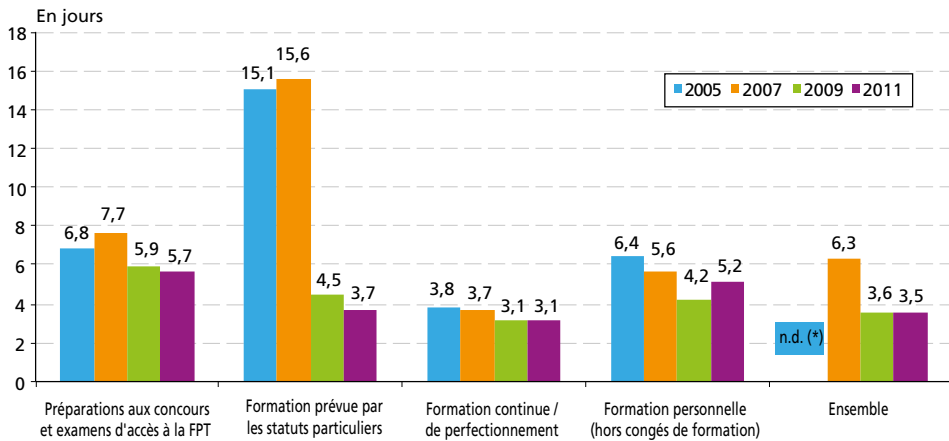
La durée moyenne de formation, qui était en baisse entre 2007 et 2009, se stabilise en 2011 : 3,5 jours contre 3,6 jours en 2009.

Figure 7.2-1 : Nombre de journées de formation par agent dans la fonction publique territoriale en 2005, 2007, 2009 et 2011



Source : CNFPT- Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

Figure 7.2-2 : Durée moyenne des formations par type⁽¹⁾ de formation en 2005, 2007, 2009 et 2011 dans la fonction publique territoriale



Source : CNFPT- Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

(*) La durée moyenne de formation n'est pas disponible pour l'année 2005.

(1) La refonte de la nomenclature des types de formation issue de la loi de 2007 ne permet pas de faire de comparaison dans le temps.

7.3 Formation continue dans la fonction publique hospitalière

Les données sur la formation continue des agents hospitaliers proviennent des rapports d'activité de l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH). L'ANFH est un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière chargé de la collecte et de la gestion des fonds de la formation professionnelle de la fonction publique hospitalière. Ces fonds couvrent 94,6 % des établissements de la FPH et concernent : le financement du plan de formation (2,1 % de la masse salariale, versée à titre volontaire à l'ANFH), des congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour VAE, des congés pour bilan de compétence (au total 0,2 %, obligatoirement versée à l'ANFH), celui des études promotionnelles (0,6 %, obligatoirement versée à l'ANFH) et celui de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) (4,8 %, contribution volontaire).

La formation continue des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) intègre les actions de formation figurant dans le plan de formation établi par l'employeur public hospitalier et celles relevant du congé de formation professionnelle utilisé à l'initiative de l'agent en vue d'une reconversion professionnelle

Financement des actions relevant du Plan de formation des établissements

Les établissements doivent consacrer au financement des actions relevant du plan de formation 2,1 % minimum des rémunérations inscrites à leur budget. Ce financement couvre le coût pédagogique, la rémunération des stagiaires en formation, leur déplacement et leur hébergement. En 2012, 2 335 établissements relevant du secteur sanitaire, social et médico-social, et employant des agents de la fonction publique hospitalière, ont confié à l'ANFH leurs

fonds dédiés au financement du plan de formation. Cette cotisation s'est élevée à 499 millions d'euros en 2012 (483 millions d'euros en 2011) et a permis de financer plus de 941 368 départs en formation (882 318 en 2011), soit une hausse de 6,7 % par rapport à 2011.

Financement des Congés de formation professionnelle (CFP), des Congés pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et des Congés pour Bilan de compétences (BC)

Le CFP ouvre aux agents hospitaliers des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux, la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...), distinctes de celles faisant partie du plan de formation de l'établissement.

L'ensemble CFP-VAE-BC est une contribution de 0,2 % de la masse salariale qui a donné lieu à une collecte de 55 millions d'euros en 2012 (53 millions d'euros en 2011).

En 2012, 3 010 agents ont bénéficié du financement de leur bilan de compétences, 1 232 agents sont en cours de VAE et 3 657 sont en cours de CFP (un agent = un dossier financé).

Fonds mutualisé pour les études promotionnelles (FMPE)

Les études promotionnelles (EP) désignent des actions permettant aux agents d'évoluer dans la FPH grâce à la formation continue. Elles donnent accès aux diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social.

Le FMPE est une contribution de 0,6 % de la masse salariale : il a représenté une collecte de 165 millions d'euros en 2012 (161 millions d'euros en 2011). En 2012, 18 667 études promotionnelles ont été financées (tous financements confondus).

Figure 7.3-1 : Évolution des montants collectés par l'ANFH par type de financement

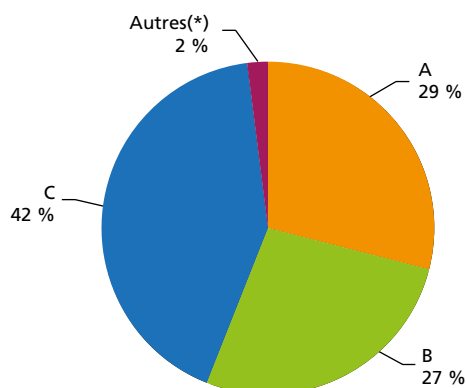
	2012 (en milliers d'euros)	Évolution 2012/2011 (en %)	Évolution annuelle moyenne (en %)
CFP - VAE - BC	55 002	2,4	3,3 ⁽¹⁾
Plan de formation	499 182	3,4	9,3 ⁽¹⁾
Fonds mutualisé pour les études promotionnelles	164 968	2,4	29,3 ⁽²⁾
ESAT	472	10,5	8,2 ⁽³⁾
Total	719 624	3,1	12,3

Source: Rapports d'activité de l'ANFH.

(1) depuis 2002. (2) depuis 2007. (3) depuis 2009.

Figure 7.3-2 : Répartition des départs en formation dans le cadre des Plans de formation des établissements par catégorie hiérarchique en 2012

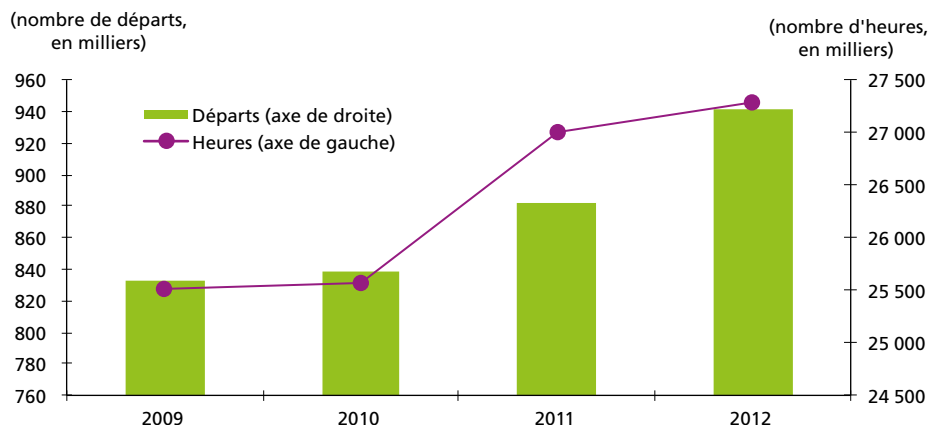
[en %]



Source: Rapport d'activité 2012 de l'ANFH.

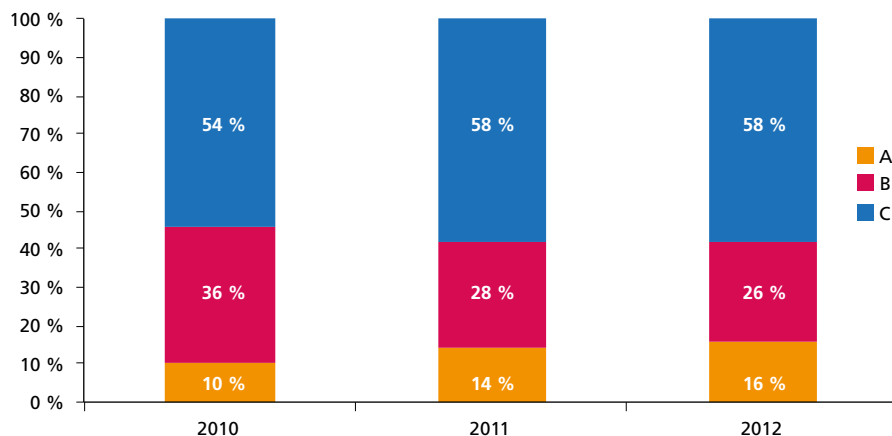
(*) Essentiellement des contrats aidés.

Figure 7.3-3 : Évolution du nombre de départs en formation et du nombre d'heures en formation entre 2009 et 2012 dans le cadre des Plans de formation des établissements



Source: Rapports d'activité de l'ANFH.

Figure 7.3-4 : Répartition des dossiers de bilan de compétences accordés par catégorie hiérarchique en 2010, 2011 et 2012
[en %]



Source: Rapports d'activité de l'ANFH.